Distr.
GENERALE

A/AC.237/21/Corr.1 30 octobre 1992

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION D'UNE CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES Sixième session Genève, 7-10 décembre 1992 Point 1 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE, ASSORTI DE SUGGESTIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DES TRAVAUX

Note du Secrétaire excécutif

<u>Rectificatif</u>

ANNEXE I

Page 7

Notes :

Lire comme suit le texte du paragraphe 1 :

1. Plusieurs autres fonctions de la Conférence des Parties ont un caractère permanent et leur description ne s'accompagne d'aucune indication temporelle : voir par exemple l'article 7, paragraphe 2 a) à m) (attributions générales) et les articles 15, 16 et 17 (amendements, annexes et protocoles). Parmi ces fonctions permanentes de la Conférence des Parties, il pourrait être envisagé d'en examiner certaines à la première session à l'instar de celles qui sont rangées dans la seconde catégorie ci-dessus. C'est le cas, par exemple, des tâches indiquées à l'article 7, paragraphe 2, alinéas d) (méthodes comparables), e) (évaluation des effets d'ensemble des mesures prises), f) (rapports sur l'application de la Convention), g) (recommandations sur toutes questions nécessaires à l'application de la Convention) et h) (mobilisation des ressources financières).